

C'est sans doute la mort dans l'âme que le préfet Bouziges a été contraint de mettre un terme à la trop longue saga de la station de ski PORTA PORTE DES NEIGES, dans le site du Pas de la Case et qui avait la prétention de relier les stations de ski andorranes aux stations de PORTA et de PORTE, dans le département des Pyrénées-Orientales.

Car jusqu'à présent tout avait été presque favorable à cet aménagement ravageur, sauf la ténacité des associations de protection de la nature. Dès le 26 octobre 1993, lorsque la commission des Unités touristiques nouvelles refusa une première fois les 8 000 lits sur le site du Pas de la Case, la bataille s'annonçait rude. Finalement le 16 décembre 1996, le préfet de région Midi-Pyrénées approuve un dossier pour 4 600 lits, 80 000 m² de SHON, 600 habitants permanents, 8 remontées mécaniques, un nombre de pistes indéterminé, 5 500 skieurs/jour etc.

Ce dossier devait conduire les associations devant le tribunal administratif de Montpellier, puis la cour administrative d'appel de Marseille et vainement devant le Conseil d'Etat.

Tout était parfait pour les juges : le bilan économique fantaisiste ne pouvait être contesté, l'étude d'impact n'était pas nécessaire, les grands équilibres naturels de la montagne n'étaient pas menacés... Et l'enneigement, paraît-il exceptionnel du Pic Pedrons, n'empêchait pas de demander l'installation de canons à neige et de retenues d'eau collinaires.

Lors de la construction de la première remontée mécanique reliant le site de Porta à la station du Pas de la Case, FRENE 66 tenta un référé suspension, les juges de Montpellier, à nouveau, nous déboutèrent en se satisfaisant d'une étude d'impact partielle.

Les premiers craquements se firent entendre avec l'imposition des documents d'urbanisme et les contradictions insurmontables entre la future ville champignon et le village de Porta. La défaite du maire aux élections municipales fut un coup de tonnerre dans une Cerdagne saturée de programmes immobiliers.

Les contradictions entre commune, services administratifs et préfectures, notamment la préfecture de Région arc-boutée sur le développement du ski alpin, entraînent la désignation

d'une mission d'inspection. Pas très sympathique tout ça, mais c'est l'occasion pour Marc Maillet, le président de la FRENE 66, de remettre un rapport sans complaisance sur l'historique de cette UTN et les dérives apparues avec le nouveau dossier, notamment avec l'explosion de la prétendue « neige de culture ».

C'est d'ailleurs sur cette question de l'eau que le projet pharaonique connaît son premier déboire. L'enquête publique permet d'affirmer qu'il n'y a pas de ressource en eau disponible pour tous les besoins de la ville nouvelle et de l'enneigement artificiel. Le commissaire enquêteur donne un avis défavorable aux demandes de la SAS Domaine Porte des Neiges.

Le pire est à venir : les inspecteurs généraux font un rapport à charge. Le préfet Bouziges n'a plus qu'à appliquer le code de l'environnement pour la protection des zones humides et du site Natura 2000 « Carlit-Campcardos » et rejeter les demandes, au titre de la loi sur l'eau, formulées par la société aux mains du groupe « Gran Envalira.»